

Procès verbal d'examen
du s. Allain Victor, candidat Surveillant

Pratique des travaux.

L'essai pratique consistait en :

1. La fabrication d'un levier de maniplutature morte à prendre dans une masse en bronze. Ce travail comprenait le ajustage, le perçage, le taraudage.
2. La fabrication d'un axe en acier pour ce levier. Le travail comprenait la mise en pointe, le tournage, le taraudage et le ajustage du pivotage dans la chape portant le levier.

La première partie du travail a été exécuté en 8 heures 30².

La deuxième partie n'a pas été exécuté, le postulant ayant déclaré ne pas connaître le travail du tour.

L'essai pratique est suffisant étant donné que le postulant se présente comme Surveillant.

Le temps passé a été normal la pièce est assez bien faite.

Paris le 2 Mars 1899.

l'inspecteur du Service Electrique

